

Assemblée générale mixte du 30 avril 2021 à 10 heures

Ordre du jour

A titre ordinaire

1. Approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
3. Affectation du résultat,
4. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Joël Séché,
5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Maxime Séché,
6. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Anne-Sophie Le Lay,
7. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce,
8. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce,
9. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce,
10. Fixation du montant annuel de la rémunération allouée aux Administrateurs,
11. Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux,
12. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Joël Séché, Président du Conseil d'administration,
13. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Maxime Séché, Directeur Général,
14. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions pour une durée de dix-huit (18) mois,

A titre extraordinaire

15. Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions pour une durée de vingt-quatre (24) mois,
16. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes pour une durée de vingt-six (26) mois,
17. Modification des statuts,
18. Pouvoirs.